

Se former aux techniques de l'entretien professionnel M2 : "La formalisation du compte-rendu d'entretien professionnel"

Contexte

Par son article 27, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, complétée du décret d'application du 12 juin 2020, supprime la référence à la notation dans la FPH à partir de janvier 2021 pour la remplacer par l'entretien professionnel comme modalité d'appréciation de la valeur professionnelle. Cette nouvelle méthode, inspirée du privé, marque un changement de culture. Et qui dit changement de culture, dit accompagnement au changement, car la mise en place de ce nouveau système nécessite appropriation, implication et volonté de tous les acteurs. Les personnes en position d'encadrement sont particulièrement touchées par cette réforme : elles doivent en comprendre les enjeux, s'approprier les nouvelles modalités pour faire des entretiens professionnels un moment fort institutionnel tant pour les agents, que pour l'encadrement et l'établissement. Pour ce faire, elles doivent se doter de nouveaux outils (ex. fiches de postes, compte-rendu...), prévoir davantage de temps pour réaliser au mieux l'entretien professionnel, apporter une attention particulière aux conditions de l'entretien et à la fixation d'objectifs.

Objectifs

- Consolider ses savoirs.
- Développer ses compétences
- S'entraîner à la formalisation écrite d'un compte-rendu d'entretien professionnel

Programme

L'autoévaluation de ses forces / faiblesses méthodologiques en termes de formalisation écrite d'un compte-rendu d'entretien professionnel. Les enjeux, impacts et conséquences potentielles des écrits de l'entretien professionnel La rédaction du compte-rendu :

- Formulation, précautions, documents à réinvestir, échéances à respecter
- Informations essentielles à faire figurer dans le compte-rendu

Public

Toute personne en situation d'encadrement et susceptible de conduire un entretien professionnel ; Responsable hiérarchique direct, tous secteurs confondus

Exercice
2024

Nature
AFR

Organisé par
DEMETER SANTE

Durée
NON CONNUE A CE JOUR

Typologie
Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences